BEST AVAILABLE COPY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

Gr. 19. — Cl. 2. N° 1.126.718

Classification internationale : A 61 *m*

Seringue à orientation maintenue.

M. Paul CHAVANT résidant en France (Gironde).

Demandé le 25 juin 1955, à 9 heures, à Bordeaux.
Délivré le 30 juillet 1956. — Publié le 29 novembre 1956.

La présente invention a pour objet une seringue dont l'orientation est maintenue facilement, soit lors de la piqûre ou de l'injection ou au repos, lors de la pose sur un plateau ou une table.

L'on connait les difficultés pour le praticien de maintenir en orientation les seringues actuelles de forme cylindrique. En effet, ces dernières tournent dans la main et l'opérateur éprouve une gêne à la maintenir en position.

Les mêmes seringues roulent lorsqu'on les pose sur une table ou un support quelconque, et de ce fait l'aiguille se détériore.

La présente invention obvie à de tels inconvénients. Dans une forme d'exécution donnée à titre d'exemple on a représenté une seringue de forme rectangulaire dont les avantages obvient aux inconvénients précités.

Dans la figure 1 est une vue en perspective du corps de la seringue de forme rectangulaire;

Figure 2, une vue d'un piston à forme rectangulaire;

Figure 3, une vue d'un corps de forme extérieure identique au précédent, mais pour piston cylindrique;

Figure 4, un piston cylindrique;

Figure 5, une vue d'un segment sur ledit piston.

Soit 1, le corps de la seringue, représenté de forme rectangulaire, à titre d'exemple mais qui peut être également triangulaire, carré ou polygonal de telle sorte que les arêtes donnent une possibilité de maintien facile dans la main du praticien. Il possède à la partie arrière un jonc d'arrêt 2 qui assure la retenue lors de l'enfoncement à la piqûre.

La partie avant porte le corps cylindrique habituel 3, support de l'aiguille 4, que l'on place de préférence, le biseau 5, parallèle à une face du corps 1, détail qui servira à le situer après l'introduction dans la partie à injecter.

Sur une ou plusieurs des faces du corps 1 sont tracées les graduations volumétriques 6, qui permettront de doser la quantité de liquide à injecter. Le piston 7 porte également à sa partie arrière un jonc d'arrêt 8, de dimensions identiques ou différentes du jonc précédent 2.

Les figures 3 et 4 représentent une seringue identique mais avec piston cylindrique 9 qui permet si nécessaire une rectification plus facile.

Enfin dans certains cas le piston 9 peut être pourvu d'un segment 10 de forme ou type approprié, donnant une étanchéité parfaite.

Il a été représenté sur la figure par un joint torique à titre d'exemple mais peut être fait également plat.

Il est précisé que la seringue peut être établie en matières diverses, de préférence transparentes ou translucides.

Dans le dessin annexé donné à titre d'exemple toutes modifications de formes, dimensions, emplacement des différents organes entrent dans le cadre de l'invention.

RÉSUMÉ

Seringue en matière appropriée de préférence transparente ou translucide, caractérisée par sa forme qui peut être triangulaire, carrée, rectangulaire ou polygonale, avec piston de même forme ou cylindrique muni ou non d'un segment torique ou autre, le corps et le piston munis de jonc d'arrêt à la partie arrière.

Paul CHAVANT.

BEST AVAILABLE COPY

BEST AVAILABLE COPY

Prix du fascicule : 100 francs.

~~128 218 P~~ 5 French 1,126,718

604-218

N° 1.126.718 M. Chavant Pl. unique

Fig. 1.

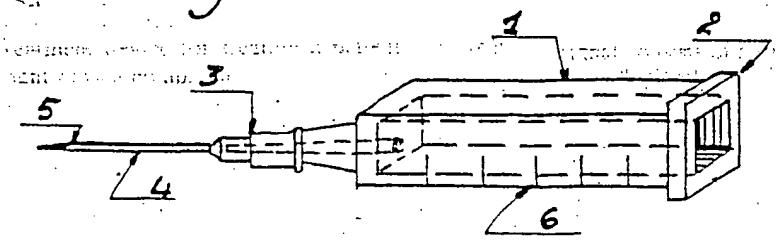


Fig. 2.

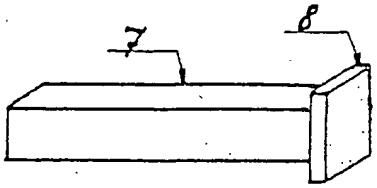


Fig. 3.

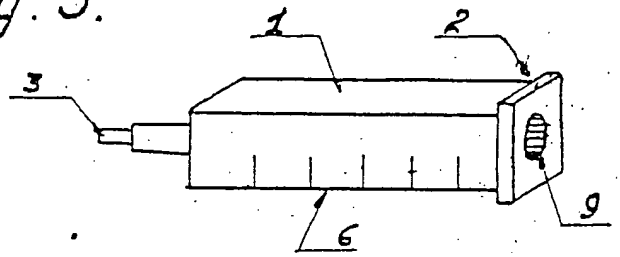
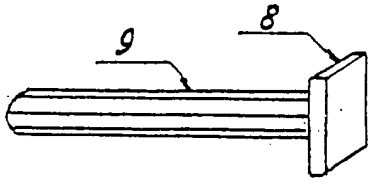


Fig. 4.



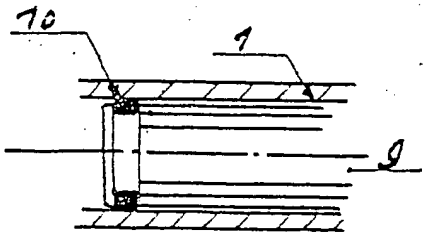


Fig. 5.

BEST AVAILABLE COPY

BEST AVAILABLE COPY